

Decalog SIGB - Aide

Prêt inter bibliothèques



Ce document est uniquement destiné à l'étude des solutions Decalog.

Votre interlocuteur

Service opérationnel Decalog SIGB

Rédacteur(s)

ACE

Edité le : 21/09/2017

TABLE DES MATIERES

1	Introduction.....	2
2	Contexte et prérequis.....	3
3	PHASE 1 : effectuer un prêt inter bibliothèques de Site 1 vers Site 2.....	4
3.1	Sélection des exemplaires à prêter.....	4
3.2	Lancement du traitement de prêt entre bibliothèques	4
3.3	Consultation des documents en prêt inter bibliothèques.....	4
4	PHASE 2 : effectuer un retour inter bibliothèques de Site 2 vers Site 1.....	6
4.1	Sélection des exemplaires à rendre	6
4.2	Lancement du traitement de retour entre bibliothèques.....	6

1 Introduction

Cette documentation présente de façon synthétique les étapes à suivre pour réaliser un prêt (puis un retour) inter bibliothèques dans Decalog SIGB.

Un prêt inter bibliothèques (ou prêt entre bibliothèques) désigne un dépôt temporaire de documents entre deux établissements qui font partie du même réseau de bibliothèques.

Ce prêt de documents peut avoir une durée définie ou non, mais ne donne pas lieu à un transfert de propriété du document : le document change temporairement de site dépositaire (à partir duquel il pourra être prêté aux abonnés de ce site), mais c'est toujours le site dépositaire initial qui reste propriétaire du document.

2 Contexte et prérequis

Contexte : dans Decalog SIGB, un réseau de deux bibliothèques (**Site 1** et **Site 2**) souhaite mettre en place un système de prêt inter bibliothèques entre les deux sites.

Prérequis : création des abonnés fonctionnels pour le prêt interbibliothèques (un abonné de prêt inter bibliothèques et un abonné de retour inter bibliothèques pour chacun des deux sites (4 abonnés au total)).

3 PHASE 1 : effectuer un prêt inter bibliothèques de Site 1 vers Site 2

Site 1 prête temporairement des exemplaires à Site 2.

3.1 Sélection des exemplaires à prêter

Depuis Site 1, prêtez les exemplaires à transférer à un abonné fonctionnel "Prêt interbib. vers Site 2". Le prêt peut se faire unitairement (depuis Circulation > Prêts-retours) ou par lot (depuis Catalogues > Exemplaires > Traitements par lot > Prêter à un abonné fonctionnel).

3.2 Lancement du traitement de prêt entre bibliothèques

Depuis Site 1 toujours, une fois les exemplaires à transférer prêtés à cet abonné fonctionnel, cliquez sur Traitements par lot > Prêt inter bibliothèques (depuis l'abonné fonctionnel chargé en prêt-retour).



Dans la fenêtre affichée, choisissez le site destinataire (Site 2), et sélectionnez éventuellement un abonné fonctionnel (abonné fonctionnel "Transfert vers Site 2").

1. Si vous ne choisissez pas d'abonné fonctionnel (cas où le transfert ne prend que quelques heures), alors les documents seront directement transférés et marqués comme disponibles à Site 2.
1. Si vous choisissez un abonné fonctionnel de transfert (cas où le transfert prend plusieurs jours), alors les documents seront marqués sur le portail avec le nom de l'abonné fonctionnel ("Transfert vers Site 2"). Une fois arrivés à Site 2, il faudra passer en retour depuis Site 2 les exemplaires en prêt sur cet abonné fonctionnel de transfert, pour les rendre disponibles.

Toujours dans la fenêtre affichée, cliquez sur "Date indéterminée" puis sur "Lancer".

Les exemplaires de Site 1 ont été prêtés en prêt inter bibliothèques à Site 2. Les exemplaires sont alors marqués (dans le catalogage) à Site 2 comme étant des dépôts temporaires de la bibliothèque de Site 1.

3.3 Consultation des documents en prêt inter bibliothèques

Un exemplaire en prêt inter bibliothèques est symbolisé par une petite icône en vue détaillée de la notice :

Exemplaires (3 exemplaires dont 2 sur le site)

Mes exemplaires

- 1400062655 - 915.97 J718g - Adulte [En prêt]
- 1400062650 - 914.494 C783e - Adulte [Disponible]

Les exemplaires des autres bibliothèques

- 1400062652 - 914.49 C783e - Adulte - Site B [Prêt fonctionnel]

Prêt inter bibliothèques :
 Site prêteur : Site A
 Prêté le 31/03/2015 pour une durée indéterminée

Et dans la grille de catalogage :

Exemplaires (3 exemplaires dont 2 dans la bibliothèque)

Ajouter Modifier Supprimer

Code-barres Effacer Rechercher

Site A (2 exemplaires)

- 1400062655 - 915.97 J718g - Adulte [En prêt]
- 1400062650 - 914.494 C783e - Adulte [Disponible]

Site B (1 exemplaire)

- 1400062652 - 914.49 C783e - Adulte [Prêt fonctionnel]

Exemplaire : visualisation

Cet exemplaire est un dépôt temporaire d'une autre bibliothèque.

Identification

Site dépositaire	Site B
Code-barres	1400062652
Localisation (sect/dépt/...)	
Sous-localisation	
Public visé	Adulte

Site prêteur : Site A
 Prêté le 31/03/2015 pour une durée indéterminée

Classification pour le prêt
Statut
Mise à disposition

Des critères de recherche sont disponibles pour retrouver les notices dont au moins 1 exemplaire est en prêt inter bibliothèques, dans Catalogues > Recherche & catalogage > Recherche avancée :

Recherche simple

Notice Type ...

Recherche avancée

Vous devez effectuer une recherche

Critère

Informations bibliographiques

- Tous critères
- Type de notice
- Type d'expression ou nature de l'oeuvre
- Titre
- Responsable intellectuel
- Sujet
- Centre d'intérêt / Classification
- Autres informations bibliographiques
- Niveau de catalogage
- Panier de notices

Informations exemplaires

- Site dépositaire
- Public visé
- Cote
- Actuellement en nouveauté
- Autres informations exemplaires
- Panier d'exemplaires

Informations suggestions

- Site dépositaire
- Autres informations suggestions
- Panier de suggestions

Code-barres
 Mis à l'inventaire du ... au ...
 Localisation
 Support
 Classification pour le prêt
 Statut
 Acquéreur
 Prix entre ... et ...
 Fournisseur
 Avec une note
 Note contenant
 Avec un piège
 Piège contenant
 Mis en nouveauté à l'inventaire
Prêté (PIB) par le site
 Prêté (PIB) au site

4 PHASE 2 : effectuer un retour inter bibliothèques de Site 2 vers Site 1

Site 2 rend les exemplaires qui ont fait l'objet d'un prêt entre bibliothèques à **Site 1**.

4.1 Sélection des exemplaires à rendre

Depuis **Site 2**, prêtez les exemplaires à transférer à un abonné fonctionnel "Retour interbib. vers **Site 1**". Le prêt peut se faire unitairement (depuis Circulation > Prêts-retours) ou par lot (depuis Catalogues > Exemplaires > Traitements par lot > Prêter à un abonné fonctionnel).

4.2 Lancement du traitement de retour entre bibliothèques

Depuis **Site 2**, une fois que vous avez prêté à cet abonné fonctionnel les documents à rendre à **Site 1**, cliquez sur Traitements par lot > Retour inter bibliothèques (depuis l'abonné fonctionnel chargé en prêt-retour).

Dans la fenêtre affichée, choisissez le site destinataire (**Site 1**), et sélectionnez éventuellement un abonné fonctionnel (abonné fonctionnel "Transfert vers **Site 1**").

1. Si vous ne choisissez pas d'abonné fonctionnel (cas où le transfert ne prend que quelques heures), alors les documents seront directement rendus et marqués comme disponibles à **Site 1**.
2. Si vous choisissez un abonné fonctionnel de transfert (cas où le transfert prend plusieurs jours), alors les documents seront marqués sur le portail avec le nom de l'abonné fonctionnel ("Transfert vers **Site 1**"). Une fois arrivés à **Site 1**, il faudra passer en retour un par un depuis **Site 1** les exemplaires en prêt sur cet abonné fonctionnel de transfert, pour les rendre disponibles.

Toujours dans la fenêtre affichée, cliquez sur "Lancer".

Les exemplaires prêtés temporairement à **Site 2** par **Site 1** ont bien été restitués à **Site 1**. Les exemplaires n'ont plus d'état particulier et peuvent reprendre une activité normale à **Site 1**.